

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2024

**L'an deux mil vingt-quatre
Le seize mai**

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240516-2024_05_07-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 21/05/2024

Convocation du Conseil du
07/05/2024

Membres en exercice : 18
Membres présents : 17
Ayant pris part au
vote : 18
Ayant donné
procuration : 1

Résultat du vote :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

Absents ayant donné pouvoir : Mme Corinne BERTRAND, excusée, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Mme Anne HENRY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire qu'elle a acceptées.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2024-05-05 DU 16/05/2024

DCM : n° 2024-05-07

**OBJET : ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT A
TARCENAY : CHOIX DU PRESTATATAIRE**

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint en charge de l'assainissement informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la révision du Schéma Directeur d'Assainissement sur le village de Tarcenay. Il rappelle la délibération n° 2024-03-04 du 07/03/2024 concernant cette révision.

Il rappelle qu'une AMO a été sollicitée auprès de l'entreprise PG CONSEIL en BTP pour procéder à une consultation d'entreprises et à l'analyse des offres.

Il rappelle également que cette révision est subventionnable à hauteur de 30 % par le Département et à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

Suite à la publication du marché, quatre (4) entreprises ont répondu et ont déposé une offre.

Les montants des offres sont les suivants :

- SCIENCES ENVIRONNEMENT : 94 395.00 € HT soit 113 274.00 € TTC
- REALITE ENVIRONNEMENT : 103 095.00 € HT soit 123 714.00 € TTC
- NALDEO : 89 760.00 € HT soit 107 712.00 € TTC
- PMM : 126 859.00 € HT soit 152 230.80 € TTC

Le classement des offres, effectué par la société PG CONSEIL en BTP, incluant le prix (40 %) et la qualité du mémoire technique (60 %), donne les résultats suivants :

- 1 ^{er}	NALDEO	91.50/100
- 2 ^{ème}	SCIENCES ENVIRONNEMENT	90.54/100
- 3 ^{ème}	REALITE ENVIRONNEMENT	90.33/100
- 4 ^{ème}	PMM	77.30/100

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 025-200082758-20240516-2024_05_07-DE



M. Nicolas DEMOLY informe le Conseil Municipal que la société NALDEO, sollicitée à cet effet, s'est engagée à visiter la totalité du réseau des Eaux Usées par temps de pluie, soit environ 4 demies-journées et à effectuer une modélisation du réseau des eaux pluviales afin d'en comprendre les dysfonctionnements.

Montant total de l'étude :

NALDEO :	89 760.00 € HT
AMO :	2 520.00 € HT

TOTAL	92 280.00 € HT

La commune sollicite l'aire de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % soit 46 140.00 € et l'aide du Département du Doubs à hauteur de 30 % soit 27 684.00 €. Le reste à charge de la commune sera de 18 456 € HT.

Il propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise NALDEO pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement pour le village de Tarcenay. La commission Assainissement réunie en date du 14/05/2024 a émis un avis favorable sur cette même proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise NALDEO pour effectuer la révision du Schéma Directeur d'Assainissement sur le village de Tarcenay.

La commune attendra la réponse de l'Agence de l'Eau avant de notifier le marché.

Fait et délibéré en séance sus dite.

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

